

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

L'association MJVA (Association régie par la loi du 1er Juillet 1901) développe une politique d'accueil et de loisirs pour tous, quelque soit son milieu socioculturel.

Chaque salarié exercera son activité sous l'autorité du conseil d'administration. Les projets et les actions mobilisent majoritairement les personnes domiciliées sur LA HAGUE, mais ils s'adressent à tous.

La MJVA mandatée pour mener cette politique, s'engage régulièrement dans de nombreux projets menés en partenariat avec d'autres associations et la commune de LA HAGUE.

Les activités s'adressent à un plus grand nombre : enfants, jeunes et adultes.

### ADHÉSION ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour participer aux activités liées aux TAPS ou à l'ACM, l'adhésion est obligatoire (entretien entre le directeur et les parents, fiche de renseignements et cotisation). L'adhésion est également obligatoire pour participer aux activités régulières réservées aux adultes.

L'inscription se renouvelle à partir du mois de Septembre de chaque année. Dans le cas où un adhérent prend 18 ans en cours d'année, il a la possibilité de participer normalement aux activités jusqu'à expiration de sa carte.

Un adhérent peut faire profiter à sa famille des sorties et soirées familiales.

La cotisation est fixée à :

- Commune LA HAGUE	= 11€
- Hors commune	= 16€
- Adulte	= 10€

### POINTS IMPORTANTS

L'ACM est réservé aux adhérents de l'association.

Un jeune âgé de 14 ans et plus peut repartir seul de la structure quand il le souhaite (sauf avis contraire des parents).

Il est responsable de son emploi du temps pendant les heures d'ouvertures régulières de la maison des jeunes (une autorisation parentale annuelle est demandée lors de l'inscription).

Le jeune est sous la responsabilité des animateurs dans nos locaux, au gymnase et aux abords de la maison des jeunes.

Le jeune âgé de moins de 14 ans, ne peut quitter la structure seul avant la fermeture régulière. Dès son entrée dans l'établissement, il est sous la responsabilité des animateurs et ne peut repartir seul sans une autorisation écrite des parents.

## LA VIE EN COLLECTIVITÉ

Les structures sont des lieux d'échanges amicaux.

Il est interdit à toute personne de fumer dans les locaux ainsi qu'aux abords de l'ACM.

Les objets dangereux sont interdits dans les locaux ainsi que la consommation de substance illicite ou d'alcool (l'alcool est toléré lors des soirées adultes).

Toute personne en état d'ébriété ne sera pas admise dans nos locaux.

Le nettoyage et le rangement du matériel concernent toutes les personnes qui fréquentent nos structures.

Le respect des personnes ainsi que du matériel est de rigueur.

Il est préférable de ne pas amener d'objet de valeur ni de somme d'argent importante.

En cas de vol, l'association décline toute responsabilité.

## LE TAUX D'ENCADREMENT

- 1 animateur pour 12 jeunes dans le cadre de l'accueil Ados
- 1 animateur pour 14 enfants dans le cadre des TAPS

## LES SORTIES

Une autorisation parentale pour les petites sorties sera demandée lors de l'inscription. Le règlement des participations se fait à la réservation.

En cas d'absence non justifiée après inscription (cinéma, bowling ...), 50% du tarif sera retenu.

Les bivouacs, mini-camp se déroulent sous la responsabilité de deux animateurs minimum. Une activité peut-être encadrée avec l'aide d'un prestataire extérieur mais l'animateur de la MJVA reste le responsable du groupe.

Pour chaque sortie, l'animateur doit se munir du « sac de sécurité » : trousse de pharmacie, téléphone portable, argent, fiches sanitaires, N° d'urgences. Nous signalons l'organisation de la sortie : heures de départ et d'arrivée, parcours... En cas de retour avancé, le groupe reste sous la responsabilité des animateurs jusqu'à l'heure de retour prévue.

En cas de retard, nous prévenons les parents au plus vite.

Dans la mesure du possible, nous nous organisons afin qu'une tierce personne (directeur, membre de l'équipe) puisse rejoindre rapidement le groupe en cas de nécessité.

## LES PUBLICS

- CE2, CM1 et CM2 : dans le cadre des Temps d'Activités Péricolaires.
- 10 (ou en CM2) à 17 ans : dans le cadre de l'ACM.
- 18 ans et plus : dans le cadre des activités adultes.

## LES PÉRIODES DE FERMETURES

Les activités de la MJVA cessent pendant une partie du mois d'Août.

## LES HORAIRES

L'ACM des Ados fonctionne toute l'année, pendant la période scolaire :

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi entre 17h30 et 19h00  
(Le nez dans l'cartable, les animations sportives ou l'accès libre foyer).
- Mercredi entre 13h30 et 17h30  
(Les animations sportives, le club cuisine, l'accès libre foyer).

Pendant les petites vacances (horaires variables en fonction des projets) :

- du Lundi au Vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- Une soirée est organisée jusqu'à 22h00, une fois par semaine.

Pendant les vacances d'été (horaires variables en fonction des projets) :

- Journée continue, du Lundi au Vendredi de 10h00 à 17h30.

Les TAPS et Temps du midi se déroulent :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 12h00 à 13h45 et de 16h00 à 17h30.

Les permanences d'accueil :

- Le Mardi et Jeudi de 17h30 à 19h00.
- Le Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00.

Le prêt des locaux aux associations locales s'organise au cas par cas.

Une adhésion à la MJVA est demandée d'un responsable de l'association.

**Le non respect de ce règlement peut amener à une exclusion temporaire ou définitive.  
Il sera modifié en fonction de nouvelles activités et de toute évolution de la structure.**